

Parents, la FCPE tient à vous alerter sur les menaces qui pèsent sur le service public de l'Éducation Nationale, du fait des restrictions budgétaires de 2003, des mesures liées à la décentralisation, de la libéralisation des services publics.

La FCPE est solidaire des personnels enseignants et non enseignants dans leurs mouvements de revendication. Les **Conseillers d'Orientation Psychologues** ont lancé une pétition pour refuser la décentralisation dans les conditions actuelles, les **Médecins scolaires** ont écrit au Ministre leurs craintes à l'égard de la décentralisation telle qu'elle se fait, **de nombreux établissements scolaires** du département sont en grève, **certaines sont fermés.**

Sommaire :

- **Le budget 2003 et le désengagement de L'État**
- **La décentralisation**
- **La libéralisation des services publics**

Votre lettre aux élus

J.P.RAFFARIN annonce un débat sur l'éducation, avant la fin de l'année. Il faut donc faire entendre la voix des parents. **La FCPE vous propose de marquer votre inquiétude et de demander le maintien d'un service public de l'Éducation Nationale en écrivant à votre Député, avec copie au Recteur et au Ministre.**

Quelques constats

Nous disposons en France d'un système d'Éducation Nationale de qualité, avec des enseignants compétents, efficaces, des moyens qui permettent d'assurer la gratuité pour tous et (tant que les écoles rurales ne sont pas toutes fermées!) d'une bonne couverture du territoire. Pour autant, de nombreuses améliorations sont encore nécessaires: pour diminuer le nombre d'élèves par classe (et permettre des demi groupes en langue), créer de nouveaux lycées, améliorer l'enseignement dans les ZEP, pour pallier au manque de Psychologues, d'Infirmières (aucune à Clapiers) , de Médecins

(une demi journée par semaine à Clapiers) , d'Assistant de Service Social (intervention très ponctuelle à Clapiers), de Surveillants, d'Animateurs.

Il manque surtout des solutions pour les élèves qui, d'année en année, "traînent" leurs difficultés sans que personne ne soit réellement en charge ou en capacité de les résoudre, d'assurer un suivi individualisé.

Garder les qualités de notre système, et viser à l'améliorer doivent être les objectifs de toute réforme. Les réformes doivent permettre de faire de l'école un véritable lieu de formation, d'éducation à la citoyenneté, au service de l'épanouissement des enfants.

BUDGET 2003 et DESENGAGEMENT DE L'ÉTAT

Le budget 2003 pénalise l'Education Nationale, avec

- **la suppression de 30 600 postes de Surveillants et d'Aides Educateurs**, remplacés par seulement 16 000 postes d'Assistants d'Education. Le compte n'y est pas. Ces suppressions vont à l'encontre d'une lutte efficace contre la violence scolaire, et ne prennent pas en compte le rôle particulier qu'avaient les emplois jeunes pour le soutien scolaire et l'animation. Pour autant, affecter une partie des postes créés à l'intégration des handicapés, comme annoncé, ne peut être que louable.
- **maternelles : dès 2003** seuls les enfants de 3 ans ½ sont pris en compte et ensuite ne seront accueillis que les enfants de plus de 4 ans → crèches pour les autres, **lorsque celles ci peuvent accueillir davantage d'enfants !**
Cohérence avec les réformes de structures d'accueil de la petite enfance, en cours de mise en place :
- Dès maintenant **les crèches peuvent accueillir des enfants jusqu'à 4 ans, contre 3 ans jusqu'alors.**
- L'État cherche également à favoriser la création de structures d'accueil privées conventionnées, qui pourront bénéficier des aides financières publiques.
- Aides financières pour les entreprises créant ou finançant des crèches
- ... mais les crèches seront payantes et de plus en plus chères vu le nombre de places disponibles

- **une annulation de crédits de 177,2 millions d'euros** pour la jeunesse et l'enseignement scolaire ;

- **la fermeture d'écoles en milieu rural,**

- **le non remplacement des professeurs absents moins de 15 jours consécutifs** : ce qui était déjà vrai - et inadmissible- dans certaines matières, devient la règle ;

- **l'absence de moyens pour mettre en place du soutien scolaire**, carence déjà observée car le soutien ne concerne actuellement que les 6^{ème} et les 2^{nde}.

- **la fermeture de lycées professionnels**, et l'ouverture de centres d'apprentissage, qui ne dépendent pas de l'Education Nationale.

Mais ce budget s'inscrit dans un contexte plus global de **désengagement de l'Etat dans de nombreux domaines**. L'objectif demandé par M. RAFFARIN à ses Ministres est le remplacement d'un seul fonctionnaire sur deux lors des départs à la retraite; il demande en particulier de supprimer des postes de Professeurs du secondaire (50% des effectifs de la fonction publique devant partir d'ici à 2008). De nombreux signes et discours montrent la volonté de réduire progressivement la fonction publique.

Au budget 2003, dans un premier projet, le gouvernement voulait se séparer de 35 000 postes de Professeurs, (seule la pression de ces derniers l'a fait reculer); le plan DARCOS prévoit que les Médecins de ville et Etudiants en médecine pourront remplacer les Médecins scolaires.

LA DECENTRALISATION

Environ 150 000 emplois doivent passer de la fonction publique nationale aux collectivités locales : dès le 1er janvier 2004, les Conseillers d'Orientation Psychologue sont transférés aux Régions et les personnels de la médecine scolaire aux Départements. Les personnels d'entretien et les personnels

administratifs (secrétariats, service de la vie scolaire) feront également l'objet de transferts aux collectivités locales. Dans ces différents domaines, l'Etat a décidé de ne plus recruter. (déjà actuellement des collèges du département fonctionnent sans secrétaire, car il n'y a pas eu remplacement des postes vacants).

Au sein des établissements, les **Conseillers d'Orientation Psychologues (COP)** ont actuellement pour fonction le suivi des élèves, l'élaboration des bilans personnalisés, (recherche des compétences, des goûts et projets des élèves), l'intervention dans les conseils de classe, le conseil pour une orientation visant à l'épanouissement de

des intérêts, des compétences et des projets de l'enfant), créer une dépendance des COP par rapport aux acteurs économiques ou politiques régionaux, (dans leur formation, leur recrutement, les orientations qui leur seront données, mettre fin au travail de des intérêts, des compétences et des projets de partenariat avec les équipes enseignantes. Si les collectivités locales, par manque de moyens, ne peuvent développer ce type de service, les élèves qui en auront les moyens financiers pourront consulter des psychologues "de ville", mais **il y aura alors inégalité dans les possibilités d'information et de conseil pour les familles.**

Les **Médecins de santé scolaire** assurent le dépistage des troubles d'apprentissage, l'aide à la scolarisation des enfants malades ou handicapés, la participation à des actions de prévention collective et d'éducation à la santé

l'enfant. Avec la décentralisation, les C.O.P. dépendront des Conseils Régionaux. Pour les C.O.P. de telles décisions vont : priver les élèves d'un service de proximité au sein de l'école, donner à ces services une logique plus économique (au service des entreprises régionales) qu'une logique éducative (au service

dans le cadre des projets d'école ou d'établissements. Ils craignent également que la mise à disposition du Conseil Général ne fassent disparaître ces fonctions au sein de l'école, ou les confie à du personnel non formé ou à des cabinets privés. Là encore, c'est un service gratuit et de proximité pour l'élève, en lien avec les équipes enseignantes, qui disparaîtrait si les collectivités locales ne pouvaient pas le maintenir ; d'ores et déjà, nombre de départements n'ont pas les moyens d'assurer correctement les services de PMI (protection maternelle et infantile), l'APA (l'allocation personnalisée d'autonomie pour les personnes âgées dépendantes). Auront-ils les moyens d'assurer la médecine scolaire ? Au mieux, l'Etat leur transférera les financements actuels, déjà largement insuffisants ; auront-ils la capacité de faire autant ou mieux ?

➤ **Parmi d'autres dispositions annoncées** (mais qui restent en discussion) on peut noter :

- une plus grande autonomie des établissements, avec des conseils d'administration d'établissements présidés par un élu ou une personnalité qualifiée et non plus par un fonctionnaire de l'Education Nationale;
- la création d'établissements publics régionaux d'éducation regroupant les écoles d'un même secteur

Les régions pourraient gérer les fonds de la vie lycéenne, le logement étudiant. Les départements élaboreraient la carte scolaire et généreraient les dérogations.

L'Etat, garderait la définition du contenu des enseignements, la définition et la délivrance des diplômes, le recrutement et la gestion des enseignants. Au titre de la cohésion sociale, l'Etat **"veillera à l'égalité d'accès des citoyens**

aux **services essentiels** en matière éducative". Mais ce service essentiel n'est pas défini, et **l'éducation n'apparaît pas en tant que tel dans les domaines que l'Etat doit assurer comme relevant de sa compétence.** (lettre du Premier Ministre aux Ministres, 2 décembre 2002) .

D'après la nouvelle constitution, les collectivités locales disposeront d'un pouvoir **"d'expérimentation - dérogations"**, leur permettant de déroger si nécessaire aux lois et règlements nationaux. Pour l'instant les limites et les champs de l'expérimentation ne sont pas bien définis, elles sont à définir par le législateur, mais les expérimentations en matière d'éducation sont jugées prioritaires

Face à ces propositions, nous vous faisons part de notre analyse des aspects positifs, des risques et des conditions de la réussite de la décentralisation.

La décentralisation peut avoir des aspects positifs si elle aboutit à :

- Un véritable partenariat entre Etat et collectivités locales visant à renforcer le service public ;
- Une plus grande implication des élus dans **l'éducation** (en rappelant que l'éducation n'est pas la formation professionnelle), une plus grande cohérence entre différentes politiques locales de santé, d'animation, de formation, d'équipements ;
- La création dans l'école d'une véritable communauté pédagogique, enseignants, personnels de santé, d'animation, d'orientation,

où les parents pourraient aussi être mieux associés ;

- Des solutions innovantes aux problèmes des jeunes en difficulté, des initiatives créatrices pour mieux adapter les institutions à la diversité des situations, et aux problèmes rencontrés par les jeunes dans le monde actuel ; les possibilités d'expérimentation devant rester bien sûr en matière de pédagogie ou de fonctionnement d'établissements, sous contrôle de l'Etat et avec les moyens de l'Etat et des collectivités locales, en y associant les parents d'élèves.

Cela n'est possible que si la décentralisation s'accompagne non pas d'un affaiblissement de l'Etat, mais du renforcement du service public,

Non pas d'un désengagement au profit des collectivités locales, mais de l'effort financier nécessaire pour l'éducation, la formation des personnels éducatifs, la prévention des risques, la diffusion des expérimentations. L'Etat doit être le garant d'une éducation de qualité, laïque et gratuite pour tous. L'Etat doit encadrer strictement les fonctions décentralisées, définir

les obligations de service public que devront assurer les collectivités locales (en leur donnant les moyens correspondants), définir les cadres et les limites des expérimentations possibles, assurer les chances de tous les enfants, sur tout le territoire. L'Etat doit rester un acteur de l'Education, pas seulement un " contrôleur " .

Si ce n'est pas le cas, on risque d'aboutir, avec la décentralisation, à

- remplacer l'idée de communauté pédagogique par un système plus éclaté entre différents intervenants,
- éloigner des élèves des services qui leur sont actuellement facilement et gratuitement accessibles au sein de l'école,
- une hausse des impôts locaux (plus injustes que l'impôt sur le revenu car non proportionnels aux revenus),
- des services scolaires et extra scolaires, des équipements de plus ou moins bon niveau, selon les établissements, en fonction de la politique et de la richesse de la collectivité locale,
- des contributions financières plus ou moins fortes demandées aux parents, voire la

suppression pure et simple de services autres que l'enseignement, si les collectivités locales n'ont pas la capacité financière suffisante pour les assurer,

- Des implantation d'établissements, des politiques de recrutement et formation des personnels, qui soient plus le fruit d'enjeux électoralistes ou politiques entre collectivités locales, que des réponses aux réels besoins des habitants.
- Des expérimentations, qui fassent appel aux moyens du secteur privé et marchand plus qu'aux moyens de l'Education Nationale.
- le renforcement des pouvoirs d'élus locaux sans contre-pouvoirs de l'Etat et des citoyens

LA LIBERALISATION DES SERVICES PUBLICS

Selon l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS), un des accords de l'Organisation Mondiale du Commerce, en cours de négociation entre mars et septembre, tous les services publics, y compris l'Éducation et la Santé, doivent être libéralisés. Ces accords sont négociés par la Commission Européenne, sans consultation ni transparence vis à vis des parlements nationaux et de l'opinion publique. Ils s'appliquent ensuite aux Etats membres. Si un service est ouvert à la concurrence, les entreprises privées de toute nationalité peuvent donc exercer ce service. Les Etats doivent retirer toute réglementation qui entrave le libre exercice de ces entreprises, attribuer aux entreprises étrangères les mêmes subventions qu'aux entreprises privées et publiques nationales, et permettre l'application des législations du pays de l'entreprise (dont le droit du travail).

La libéralisation a commencé dans les transports, l'énergie, les communications.

Les mesures budgétaires actuelles et les mesures de régionalisation portent en germe le risque de réduire au minimum le service public de l'Éducation Nationale, et de favoriser au maximum les services privés tournant autour de l'éducation des enfants. La dégradation progressive du service public (l'enseignement, l'animation, la surveillance) incitera en effet les parents qui le peuvent à mettre les enfants dans le privé, quels que soient les sacrifices financiers que cela va induire ; ou alors, il sera demandé aux parents de payer tous les services annexes dans les établissements publics existants. Ainsi, dans plusieurs pays d'inspiration libérale, il

existe un service public d'éducation, un "service minimum" gratuit, certes, mais avec de très faibles moyens: c'est "le service des pauvres". La majorité des parents qui le peuvent mettent les enfants dans des écoles privées, dans un marché de l'éducation devenu concurrentiel, souvent au prix de sacrifices financiers très lourds (car le secteur privé a bien compris que les parents sont prêts à tout pour réussir l'éducation de leurs enfants).

Heureusement, nous n'en sommes pas là en France, mais il faut éviter d'entrer dans ce genre de spirale. Est-il normal que des parents fassent la queue toute une nuit à la porte d'un lycée privé, pour "échapper" au public? Déjà, dans nos boîtes aux lettres, apparaissent les publicités pour les cours de rattrapage. Est-il normal que l'Éducation Nationale doive être " doublée " d'un service privé pour que nos enfants soient à niveau? Que le marché des cours particuliers de remise à niveau soit passé de 2 milliards de francs il y a 15 ans à 15 milliards aujourd'hui? Déjà, des entreprises privées essaient "d'entrer" dans l'école, par des campagnes dites éducatives (Kellogs pour les petits déjeuners, des banques pour apprendre aux lycéens les clubs d'investissements, Mattel (les poupées Barbie) pour une campagne dite d'éducation artistique). La décentralisation pourrait aller jusqu'à permettre à une collectivité locale de concéder à une société privée un service d'éducation, comme elle le fait pour l'eau. **L'AGCS** s'appliquerait alors et un groupe industriel, pourquoi pas Vivendi, voire une secte déguisée en société privée pourrait se porter candidate.

QUE FAIRE ?

Pour la FCPE ; l'éducation ne peut relever d'une logique marchande, ni d'une logique électoraliste Nous ne pouvons admettre que, selon les régions riches ou pauvres, les communes riches ou pauvres, les enfants n'aient pas le même service. Plus encore, nous n'admettrons pas que l'Etat n'offre pas la garantie d'un service de qualité pour tous ; (mais nous admettrons que ce service puisse être assuré conjointement et solidairement par l'Etat et les collectivités locales).

Sous couvert de décentralisation, le but ne doit pas être de faire des économies au détriment du service public d'éducation, ou d'aboutir à un système émietté, local et libéral de la santé et de l'éducation des jeunes.

La FCPE ne souhaite pas que l'Etat soit seulement "garant d'un service minimum d'éducation", mais qu'il soit au contraire acteur d'un **service maximum**, en permettant la synergie de toutes les forces des acteurs locaux et nationaux partenaires de l'éducation. La FCPE attend du gouvernement un effort budgétaire important en faveur de l'éducation.

Pour soutenir les actions des personnels enseignants et non enseignants, la FCPE propose aux parents d'élèves d'écrire au député de la circonscription, avec copie au Ministre de l'Education Nationale, au Premier Ministre.

Notez vos noms et adresse, datez et adressez la lettre jointe

- **Ministère de l'éducation nationale :**
110 rue de Grenelle – 75 357 paris cedex 07
- **J. Domergue – député de l'Hérault 2° circonscription (Clapiers) - assemblée nationale 126 rue de l'Université 75 355 Paris ou J.P. Grand - député de l'Hérault 3°-**
- **M Le Premier Ministre- Hôtel Matignon – 57 rue de Varennes 75 700 Paris**

Jdomergue@assemblee-nationale.fr ou jpgrand@assemblee-nationale.fr

Sites : WWW.premier-ministre.gouv.fr

www.education.gouv.fr (sur les sites, vous trouverez comment envoyer un mail)